



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du lundi 19 septembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h20.

**Étaient présents :** **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS (à partir du 1.1.1) **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.4) **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.4), M. Emile BRIOT (à partir du 0.2), Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 1.1.2), M. Laurent CROIZIER (à partir du 0.2), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.1), M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.2), M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.4), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 6.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 2.2), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.4), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.2), M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 0.2), Mme Karima ROCHDI (à partir du 0.2), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.2.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (à partir du 1.1.2), Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.2.2), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, M. Gérard VAN HELLE (à partir du 0.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 0.2) **Beure** : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.2) **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.4) **Busy** : M. Alain FELICE **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : Mme Brigitte ANDREOSSO (suppléante de M. Yves GUYEN) **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 0.2) **Marchaux** : M. Patrick CORNE (à partir du 1.1.1) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle** : M. Laurent LOLLIOU **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) **Thise** : M. Alain LORIGUET (à partir du 1.1.4) **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.5) **Vorges-les-Pins** : M. Sylvain DOUSSE (suppléant de Mme Julie BAVEREL) (à partir du 1.1.2)

**Étaient absents :** **Besançon** : M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Francois** : M. Claude PREIONI **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Torpes** : M. Denis JACQUIN

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas BODIN

#### Procurations de vote :

**Mandants** : T. BIZE, P. BONTEMPS (jusqu'au 1.1.3), P. BONNET, Y.M. DAHOUI, A. GHEZALI (à partir du 0.2), P. JEANNIN, S. JOLY, J.S. LEUBA (jusqu'au 5.7), C. MICHEL (à partir du 2.3), M. OMOURI, D. SCHAUSS (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.1), I. SUGNY (jusqu'au 1.2.1), C. BOTTERON (à partir du 1.1.1), C. PREIONI, D. CUCHE (à partir du 1.1.1), D. JACQUIN (à partir du 1.1.4)

**Mandataires** : E. MAILLOT, N. BODIN (jusqu'au 1.1.3), L. FAGAUT, M. LOYAT, M. ZEHAF (à partir du 0.2), A. POULIN, C. LIME, P. CURIE (jusqu'au 5.7), D. DARD (à partir du 2.3), J. GROSPELLIN, D. POISSENOT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.2.1), P. CORNE (à partir du 1.1.1), D. PARIS, J.Y. PRALON (à partir du 1.1.1), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.4)

Délibération n°2016/003351

Rapport n°6.1 - Plan de financement prévisionnel pour la requalification du 52 rue Battant - Création d'un lieu destiné aux Industries Créatives et Culturelles (ICC)

## Plan de financement prévisionnel pour la requalification du 52 rue Battant - Création d'un lieu destiné aux Industries Créatives et Culturelles (ICC)

**Rapporteur : Pascal CURIE, Vice-Président**

**Commission : Aménagement du territoire et coopérations**

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2018 « Valorisation du quartier culturel »	Montant prévu au BP 2016 : 300 612 € TTC Montant de l'opération : 300 000 € TTC

### Résumé :

Le projet ICC vise la requalification d'une friche urbaine commerciale en cœur d'agglomération en vue de créer un lieu destiné à l'accompagnement et au développement d'activités nouvelles à vocation économique, commerciale voire artisanale.

La réalisation des travaux pour la requalification du local situé en rez-de-chaussée et au sous-sol s'élève à 250 000 € HT, avec des subventions à solliciter auprès du FEDER et du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

### I. Contexte général de l'opération de requalification du 52 rue Battant

Situé dans le cœur historique de l'agglomération, entre la « Boucle » et l'arc péricentral, le quartier Battant souffre d'une rénovation inachevée. Il se présente comme un simple quartier de passage entre la gare et le centre-ville rénové (« Boucle »). Il cumule des fragilités (paupérisation, prégnance du chômage, sentiment d'insécurité, vacance commerciale, déficit de services, faible mixité sociale, desserrement du marché de l'habitat...) qui lui valent d'être un *quartier en veille* de la politique de la ville. L'enjeu est d'inscrire cet espace dégradé dans un processus de redynamisation économique, commerciale, touristique et culturelle du cœur urbain de Besançon.

Des opérations ponctuelles ont été engagées pour impulser la rénovation du quartier. Des travaux de réhabilitation ont été menés sur des ensembles immobiliers, d'une part en matière d'habitat, d'autre part pour ouvrir le quartier sur la ville : « 6 rue de la Madeleine », secteur « Bains Douches », esplanade du fort Griffon, place Joffroy d'Abbans et quai Veil Picard.... Le tracé du tramway a renforcé la centralité du quartier Battant et sa localisation stratégique entre de nouvelles polarités (Passages Pasteur, pôle Viotte...), ouvrant la perspective d'une redynamisation globale du quartier.

La redynamisation du quartier Battant, qui est situé en secteur sauvegardé, vise la valorisation du patrimoine, la réhabilitation qualitative des espaces dégradés, le développement d'une offre d'équipements et de services. Un des enjeux est de réaliser des travaux de requalification de locaux commerciaux vacants dans le but de dynamiser et développer économiquement le secteur, sur un positionnement complémentaire de celui du centre ville.

La création d'un pôle dédié aux Industries Culturelles et Créatives (ICC) au 52 rue Battant s'inscrit ainsi dans un objectif de soutien d'une stratégie de développement économique et commercial du quartier par la structuration et l'animation de la filière créative du Grand Besançon.

### II. Création d'un lieu destiné aux Industries Créatives et Culturelles (ICC)

Le Grand Besançon souhaite mettre en place un espace collaboratif dédié aux Industries Culturelles et Créatives (ICC) implanté au cœur du quartier, 52 rue Battant.

Le projet ICC s'adresse notamment aux professionnels du secteur de l'économie créative, souvent des travailleurs indépendants, qui expriment leur besoin d'un accompagnement dans le lancement et le suivi de leurs projets (besoin de visibilité, d'un réseau, et de loyers attractifs). La démarche a également une dimension territoriale afin de favoriser l'installation des acteurs culturels et créatifs dans des cellules commerciales vides par le biais du réseau qui doit se mettre en place, et ainsi dynamiser commercialement et économiquement le quartier Battant.

L'opération du 52 rue Battant vise la requalification d'une friche urbaine commerciale en cœur d'agglomération en vue de créer un lieu destiné à l'accompagnement et au développement d'activités nouvelles à vocation économique, commerciale voire artisanale. Ce lieu d'émulation, d'échange et de rencontre doit offrir aux créateurs et repreneurs à la fois une visibilité territoriale ainsi qu'un soutien technique et des services mutualisés (conseils, accueil, intégration dans les réseaux économiques,...). L'objectif est de réaménager le site, en tant que futur lieu d'animation du réseau ICC, en vue d'accueillir des expositions temporaires, des postes de travail pour les créateurs d'entreprise qui occuperaient ces locaux sur des durées variables et une salle de réunion.

Cette opération est stratégique dans la mesure où elle doit être exemplaire au regard de la problématique de la vacance commerciale et de la nécessité de réhabiliter les rez-de-chaussée de façon pérenne.

Le local à réhabiliter est un ancien commerce du quartier Battant datant du 19<sup>e</sup> siècle comprenant deux niveaux : 1) Rez-de-chaussée : de 143 m<sup>2</sup> comprenant une grande pièce d'accueil, une arrière-boutique sur un demi-niveau comprenant 3 pièces - 2) Sous-sol vide avec sanitaires de 107 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre de l'opération, la maîtrise d'œuvre devra prévoir tous les aménagements, locaux et espaces nécessaires, au bon fonctionnement du projet et notamment, pour les ensembles suivants : un espace de travail collaboratif, un espace atelier avec la mise à disposition de machines, un espace d'exposition et de vitrine, salle de réunion et/ou bureau, un espace de convivialité, un espace de stockage.

La programmation a été établie en interne par les services techniques de la Ville et de l'Agglomération.

Le programme de travaux comprend une remise aux normes complète et un aménagement intérieur permettant la modularité pour l'utilisation du lieu, avec un niveau de performance BBC. Sont inclus au montant prévisionnel des travaux notamment et en particulier :

- le désamiantage,
- le mobilier devenant fixe une fois installé (bureaux, kitchenette...),
- les équipements fixes de sécurité pour les interventions d'entretien sur les ouvrages,
- les systèmes de lutte contre l'incendie, équipements; plans d'intervention, plans d'évacuation,
- les raccordements aux réseaux concédés y compris travaux à l'intérieur des parties communes de l'immeuble.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la CAGB, avec la fin des travaux prévue en décembre 2016/janvier 2017.

### **III. Le plan de financement prévisionnel de l'opération**

La réalisation des travaux pour la requalification du local situé en rez-de-chaussée et le sous-sol s'élève à 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Taux	Montant sollicité (en HT)
FEDER	35 %	87 500 €
Région	30 %	75 000 €
CAGB	35 %	87 500 €
<b>TOTAL</b>	100 %	250 000 €

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

**Mme C. COMTE-DELEUZE et M. J. ACARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le plan de financement pour la requalification du 52 rue Battant,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès du FEDER et du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Préfecture du Doubs

Reçu le 27 SEP. 2016



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 2